

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 25 NOVEMBRE 2025

Délibération affichée

Le 02 DEC. 2025

Effectif du Conseil :	33
Présents :	23
Absents et Excusé(es) :	09
Procuration(s) :	01

N° d'ordre : 76/2025

Domaine d'intervention : 7.1.1.2/Autres Actes Budgétaires

L'an deux mil vingt-cinq et le Mardi vingt-cinq du mois de Novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix-neuf Novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 19 Novembre 2025.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - M. RUART Alex, 2^{ème} Maire - Mme RODES Brigitte, 3^{ème} Maire-Adjoint ; M. BOYAU Alex, Maire-Adjoint 4^{ème} ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5^{ème} Maire-Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LACROIX Jenia, 9^{ème} Maire-Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAINNE Liliane ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMIQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme NIRRELEP-MONLOUIS Maddly ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. BROLIRON Jean-François; - M. BIDELOGNE Fred : Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : - M. TABAR Patrice (Procuration donnée à M. MARCEL Didier) : Conseiller Municipal

ABSENTS : - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. PERAIN Franck ; - M. GEOFFROY Luidji ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - Mme MONGÉ Dunia ; - Mme OUSSELIN Johanna : Conseillers Municipaux.

Les 23 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION ADOPTANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET
ANNEXE STATIONNEMENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025 - DELIB N° 76 /2025 - REF : 7.1.1.2/ AUTRES ACTES BUDGÉTAIRES
« DÉLIBÉRATION ADOPTANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT »

BUDGET
ANNEXE
STATIONNEMENT

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire soumet à votre agrément une proposition de modification des crédits ouverts pour l'exercice 2025.

BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement		BP 2025	DM N°1	Vote
002	Résultat d'exploitation reporté	771 075,82		771 075,82
011	Charges à caractère général	305 250,00	- 25 000,00	280 250,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	305 030,00		305 030,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	563 418,45		563 418,45
66	Charges financières	337 091,48		337 091,48
67	Charges spécifiques	0,00	25 000,00	25 000,00
	Reste à Réaliser	557,86		557,86
	TOTAL	2 282 423,61	0,00	2 282 423,61

Chapitre 67 - Charges spécifiques

Les 25 000,00 € sont inscrits pour annuler des titres de recettes sur exercices antérieurs dont une redevance de loyers de janvier à décembre 2024 d'un marchand ambulant qui n'a jamais occupé l'emplacement attribué.

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les crédits nécessaires au chapitre 67 seront récupérés au chapitre 011.

TOTAL DES PROPOSITIONS NOUVELLES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :
2 282 423,61 €.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025 - DELIB N° 76 /2025 - REF : 7.1.1.2/ AUTRES ACTES BUDGÉTAIRES
 « DÉLIBÉRATION ADOPTANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT »

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de Fonctionnement		BP 2025	DM N°1	Vote
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 642,00		83 642,00
75	Autres produits de gestion courante	1 085 585,29		1 085 585,29
77	Produits exceptionnels	0,00		0,00
TOTAL		1 169 227,29	0,00	1 169 227,29

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement		BP 2025	DM N°1	Vote
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 642,00		83 642,00
16	Emprunts et dettes assimilées	254 087,46		254 087,46
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	203 500,00		203 500,00
23	Immobilisations en cours	1 004 500,00		1 004 500,00
	Reste à Réaliser	81 929,69		81 929,69
TOTAL		1 627 659,15	0,00	1 627 659,15

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'Investissement		BP 2025	DM N°1	Vote
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 249 703,48		3 249 703,48
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	563 418,45		563 418,45
TOTAL		3 813 121,93	0,00	3 813 121,93

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025 - DELIB N° 76 /2025 - REF : 7.1.1.2/ AUTRES ACTES BUDGÉTAIRES
« DÉLIBÉRATION ADOPTANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT »

DISPOSITIF DÉCISIONNEL
LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le BP voté en date du 3 Avril 2025
CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits
CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À LA MAJORITÉ
SOIT 22 VOIX POUR DONT 01 PROCURATION (M. TABAR Patrice)
02 ABTENTIONS (Mme PENCHARD Marie-Luce, M. BROLIRON Jean-François)

ARTICLE 1 : D'ADOPTER la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe Stationnement et d'autoriser monsieur le Maire à passer les écritures telles que présentées ci-dessus.

ARTICLE 2 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.télérecours.fr.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

02 DEC. 2025

Fait à Basse-Terre, le

02 DEC. 2025

L'affichage et/ou la publication le

Et/ou la notification le



AA/Att



AA/Att